

Béthune, le 1<sup>er</sup> septembre 2008

**DIRECTION REGIONALE DE  
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

GROUPE DE SUBDIVISIONS DE BETHUNE  
Centre Jean Monnet  
Avenue de Paris  
62400 BETHUNE  
<http://www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr>

Affaire suivie par  
Courriel :  
Téléphone :  
Télécopie :

LIOT\_ANNEZIN\_070.02568\_RAPPORT\_01092008

**RAPPORT AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DES  
RISQUES SANITAIRES ET  
TECHNOLOGIQUES**

- OBJET :** - Installations Classées : Société LIOT (ex OVONOR) à ANNEZIN.  
- Remise du bilan de fonctionnement
- REF. :** - Préfecture du Pas-de-Calais : transmission en date du 13 mars 2008  
- DEI3S : transmission du 19 mars 2008.  
- n° GIDIC : 070.02568

**I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR L'ETABLISSEMENT**

Raison Sociale : LIOT  
Adresse de l'établissement : ANNEZIN  
Siège social et adresse de l'établissement : Boulevard de la République – ZIB – BP.47  
62232 ANNEZIN LES BETHUNE  
N° téléphone / télécopie : 03.21.64.58.80 / 03.21.01.32.58  
Activité : Casserie d'oeuf – fabrication d'ovoproducts

**II – CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

L'arrêté ministériel du 29 juin 2004 prévoit qu'un certain nombre d'établissements réalisent un bilan de fonctionnement de leurs installations au cours de la période décennale passée, présentent les améliorations apportées vis à vis de la protection de l'environnement ainsi que la comparaison du site par rapport aux meilleures techniques disponibles.

L'établissement LIOT basé à Annezin est visé par l'arrêté ministériel du 29 juin 2004 dans la mesure où il est autorisé pour une capacité de production supérieure à 75t/j pour la rubrique 2221, préparation ou conservation de produits d'origine animale (autorisation de 80 t/j en moyenne et 90 t/j en pointe par arrêté préfectoral du 30 septembre 1999).

L'exploitant a remis un bilan de fonctionnement en date de janvier 2008.

### **III – SYNTHESE DES ELEMENTS DU DOSSIER**

La société LIOT basée à Annezin est une casserie d'œufs. Elle fabrique différents ovoproducts pasteurisés : œufs entiers, blanc ou jaune d'œufs. Ces ovoproducts sont proposés sous forme liquide, congelée, dans des conditionnements de 1, 2, 5, 20, 25, 200, 1000 kilos ou par camions citerne.

Il existe également une unité permettant d'extraire du blanc d'œuf une protéine appelée lysozyme. Une visite a été effectuée sur site le 29 août afin d'appréhender le fonctionnement des installations.

L'établissement est visé par le BREF FDM (recueil qui reprend les meilleures techniques disponibles concernant le secteur agroalimentaire).

L'impact principal concernant l'établissement LIOT sont les rejets en eau. Les eaux usées font l'objet d'un prétraitement sur site puis envoi à la station d'épuration de Béthune via le réseau d'assainissement et rejet au milieu récepteur à savoir le canal d'Aire.

Une convention a été signée avec le gestionnaire du réseau le 22 septembre 2003. Voici une comparaison des valeurs rejetées par l'exploitant vis à vis des valeurs limites imposées par la convention :

Débit	Rejets 2006		Convention de rejets	
	Concentration	flux	Concentration	flux
DCO	6 627 mg/L	1 415 kg/j	6 900 mg/L	1 725 kg/j
DBO5	4 010 mg/L	856 kg/j	3 100 mg/L	775 kg/j
MES	920 mg/L	203 kg/j	1800 mg/L	450 kg/j
N	361 mg/L	77 kg/j	400 mg/L	100 kg/j
P	30 mg/L	6 kg/j	40 mg/L	10 kg/j

Les données indiquent que l'ensemble des paramètres sont respectés excepté un léger dépassement pour la concentration et le flux en DBO5.

L'exploitant a mis en place les actions d'amélioration de la gestion des eaux suivantes :

- Casseuses : généralisation du cassage à sec des œufs, aménagements sur les casseuses permettant de limiter les pertes de matière
- Tanks : récupération des fonds de « tanks » avant lavage
- Pasteurisation : optimisation des récupérations de matière au lancement et au début du lavage, mise en place de « lunettes » de visualisation
- Nettoyage des containers et NEP (Nettoyage en Place) : rinçage des containers chez les clients avant retour sur OVONOR, optimisation du lavage des containers, récupération des eaux de prélavage
- Ligne ultrafiltration/lysozyme : optimisation de cycle de lavage et des rejets, maîtrise de la charge polluante issue de perméat
- Mise en place de compteurs par atelier (11 compteurs ont été installés)
- Pistolets surjets
- Fixation d'objectifs de consommation.
- ...

Ces investissements mis en place depuis 2004 représentent un investissement estimé à 261 000 euros par l'exploitant.

#### **IV – CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS**

Afin d'acter un certain nombre de dispositions contribuant à la mise en place des meilleures techniques disponibles, nous proposons d'imposer à l'exploitant, par voie d'arrêté préfectoral complémentaire, les dispositions prévues dans le projet d'arrêté préfectoral ci joint.

Le projet d'arrêté préfectoral a été communiqué à l'exploitant par mail le 29 août.

Celui-ci a indiqué, par mail du 1<sup>er</sup> septembre, qu'il n'a pas d'observations sur ce projet d'arrêté préfectoral.

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines  
Inspecteur des Installations Classées

Vu et transmis à Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement - Division Environnement Industriel et Sol - Sous-sol.

Béthune, le

Vu et transmis avec avis conforme à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais - *Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Cohésion Sociale - Pôle de l'Environnement – Bureau des Installations Classées* -
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales pour passage en Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

DOUAI, le

P/Le Directeur et par délégation,